

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**

**Séance du 9 juin 2023**

**Secrétaire de séance : madame Dany SANIEZ**

**n° 4.2.2.**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Subvention exceptionnelle**  
**à l'association GEM**  
**pour la participation aux frais d'achat de matériel**

Monsieur le Président explique la gymnastique d'entretien mixte (GEM) sollicite la commune pour une participation à l'achat de matériel pour ses activités.

En effet, l'été dernier, les ballons dont se servent les membres du club se sont abîmés sous l'effet des fortes chaleurs et l'association a dû en racheter ce qui n'était pas prévu à son budget.

En réunion du 13 mars 2023, la commission enfance, jeunesse, sport et vie scolaire a émis un avis favorable à une participation financière communale.

Le coût total de cet achat s'élève à 174,75 €.

La commission de la prospective financière lors de sa réunion du 25 mai 2023 a proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.

En conséquence, Monsieur le Président invite le conseil municipal à émettre un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Président.

En cas d'accord, les crédits seront repris à l'article 6574 – Subventions - du Budget Primitif de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,  
Dany Saniez

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Julien Dusart

Publiée sur le site internet le : Jeudi 13 juillet 2023

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : 15 juin 2023